

# VILLE DE PORTNEUF

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 981 006 sis au 116, 1<sup>re</sup> Avenue, portant le matricule 9973-26-8464.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre une marge de recul arrière à 5.17 mètres au lieu de 6.0 mètres, ainsi qu'une distance le cabanon et la maison à 1.76 mètres au lieu de 2.0 mètres

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Ville de Portneuf, ce 22 juin 2017.

France Marcotte  
Greffière